



Au Conseil communal de Cossonay

Commission des finances

Cossonay, le 31 mai 2010

Rapport de la Commission des finances sur les comptes de l'année 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 39 du Règlement du 26 mars 2007 du Conseil communal, la Commission des finances rapporte d'office sur les comptes.

La commission s'est réunie le 10 mai pour l'examen des comptes. Elle remercie Messieurs Georges Rime, Syndic, et Bernard Augsburger, Boursier, pour leur présentation claire et détaillée ainsi que les renseignements utiles et complets fournis lors de la séance et par courrier électronique.

La rédaction du rapport a eu lieu lors d'une seconde séance, le 31 mai 2009.

Comptes 2009

- **Bilan**

Durant l'exercice, le capital a augmenté de **CHF 190'891.42** représentant le bénéfice 2009, après amortissements prévus au budget et amortissements supplémentaires. Le capital au 31 décembre 2009 se monte à **CHF 863'189.67**. La Commission se plaît à relever la prudence de nos Autorités en augmentant le capital, afin de pouvoir pallier éventuellement à un exercice plus difficile.

La commission rappelle que la fiduciaire Fibexa S.A. a vérifié, les 6 et 7 mai derniers, de manière concise, les comptes arrêtés au 31.12.2009 selon son mandat et conformément aux directives du Département des Institutions et des relations extérieures édictées en janvier 2004. La commission n'a donc pas procédé à des contrôles ou pointages supplémentaires et a pris connaissance du rapport de Fibexa.

- **Compte d'exploitation**

Le compte d'exploitation présente une amélioration du résultat 2009 par rapport au budget de **CHF 2'343'088.37**. Les différences proviennent notamment de rentrées plus importantes que prévu, soit :

- Impôts sur le revenu des personnes physiques d'environ CHF 1'033'000.00
- Impôts sur la fortune des personnes physiques CHF 103'000.00
- Impôts sur le bénéfices des personnes morales CHF 281'000.00
- Impôts successions et donations d'environ CHF 1'081'000.00
- CHF 2'498'000.00

La différence provient de divers postes du compte charges et produits, n'appelant pas de commentaire particulier.

- **Amortissements 2009**

La Municipalité a procédé aux amortissements supplémentaires pour un montant total de **CHF 1'0351'509.95** explicités dans le rapport, ce qui permet de clôturer définitivement plusieurs investissements liés aux objets suivants :

- Aménagement de la Rue des Laurelles
- Poursuite des containers enterrés
- Plan de quartier Sécheron
- Poste de la Gendarmerie
- Réaménagement ancienne cuisine restaurant
- Panneaux solaires PAM 4
- Révision du PGA

- **Evolution des fonds de réserve**

La commission rappelle qu'il s'agit de fonds comptables qui représentent une provision pour de futures dépenses et précise que le fonds (contrairement aux autres) de **CHF 540'173.03** affecté à la réserve pour investissements futurs peut être employé pour tout type d'investissement.

Analyses diverses

Les indicateurs appellent les remarques suivantes :

- **Les ratios :**

| | Taux communal | Valeurs limites | Appréciations |
|--|---------------|-----------------|---------------|
| Capacité d'autofinancement | 20.78 | 20.00 | bon |
| Capacité de financement de l'endettement | 27.82 | 15.00 | bon |
| Degré d'autofinancement | 198.15 | 80.00 | bon |
| Quotité d'intérêts | 3.19 | 5.00 | bon |

bien que déjà bons, ces ratios sont en amélioration par rapport à l'an passé.

- **La valeur du point d'impôt par habitant** augmente pour passer de 28.06 en 2008 à **31.90** en 2009, ce qui est réjouissant puisque cela permet à notre Commune d'encaisser des impôts supérieurs au budget, sans oublier que le nombre d'habitant est resté stable.
- **Les emprunts à moyen et long terme** sont en diminution de CHF 1'047'000.00, dû principalement au remboursement des dettes des écoles (PAM1) par CHF 641'000.00, le solde concernant la dette communale.

Bilan au 31.12.2009

Les autres postes du bilan n'appellent pas de commentaires particuliers.

Comptes de fonctionnement

- **110.3011 Traitement du personnel d'administration fixe**

Relevons l'engagement d'un dessinateur au service technique depuis le 1^{er} septembre 2009.

- **230.3189 Charges exercice antérieur**

Le montant de **CHF 501'708.70** concerne le décompte final 2008 du département de la prévoyance sociale relatif à la péréquation

- **360.3114 Machine et matériel d'entretien**

Suite à la phobie de la grippe H1N1, la commune a dû investir un complément de quelque dizaine de milliers de franc pour distributeurs de savon et essuies-mains.

- **600.4370 Amendes d'ordre et sentences**

La commission relève une diminution marquée des entrées de moitié par rapport au budget et à l'exercice 2008, alors que le traitement de la police des parcs a augmenté de CHF 8'000.00 par rapport à l'exercice 2008. La commission des finances demande à la commission de gestion de bien vouloir examiner ce point lors de son prochain exercice.

En effet, les explications fournies par la Municipalité ne nous ont pas convaincus.

| |
|------------------|
| Demande / divers |
|------------------|

La commission des finances, après un examen approfondi des comptes, n'a que très peu de commentaire à faire.

La commission tient à souligner leur excellente tenue et l'effort consenti dans le renouvellement des emprunts de la Commune. Elle remercie le Boursier ainsi que la Municipalité.

Notre Commune faisant partie de plusieurs associations de Communes, la commission des finances souhaite que pour le prochain rapport il lui soit remis une liste des engagements financiers supportés collectivement par Cossonay et ses autres partenaires (ASICOPE, AIEE, caution, etc.)

| |
|--------------------------|
| Rapport de la fiduciaire |
|--------------------------|

La fiduciaire Fibexa SA a effectué ses travaux de contrôle les 6 et 7 mai 2010 et a rendu son rapport daté du 7 mai. Elle rappelle qu'à la demande de la municipalité, son contrôle s'effectue de manière concise les quatre premières années de la législature et plus complètement la cinquième année. Néanmoins, tous les postes d'actif et de passif ont été vérifiés et justifiés. Ce contrôle porte sur la légalité des opérations enregistrées et leur conformité avec les décisions prises par les organes compétents de la commune.

Elle conclut que la comptabilité de la commune de Cossonay est régulièrement tenue et qu'elle répond aux exigences légales. Le bilan et le compte de fonctionnement sont le reflet des livres communaux et elle en recommande l'approbation.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- **Vu** le rapport sur les comptes de l'année **2009**,
- **Oui** le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **d'adopter** les comptes communaux de l'exercice 2009 tels que présentés

La Commission des finances :

Isabelle Gauthier

Jacky Cretegnny

Dominique Rufener

Philippe Mayer

Jean-Daniel Nicole